



AFFAIRES ÉTRANGÈRES

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

La lettre

du syndicat CFDT-MAE

Zoom sur



N° 221 HS n° 2 - Janvier 2013

l'Ados

Association des oeuvres sociales
du ministère des Affaires étrangères

Le mot du Président

DANS un contexte social difficile, caractérisé par la multiplication des crises, le déficit public, la baisse du pouvoir d'achat, propice à la précarisation de nombreux agents du MAE, l'Ados est une des réponses aux besoins croissants d'aide financière et matérielle.

L'Ados est une **association loi de 1901, administrée depuis 2007 par les sept syndicats du MAE qui composent son conseil d'administration et son bureau.**

Elle intervient, conjointement avec les services de la Mission d'action sociale (MAS) sur des prestations ministérielles ou prestations facultatives, décidées à la majorité de ses membres par l'Ados et versées via le service comptable de la MAS, qui joue le rôle de prestataire pour le compte de l'Ados. Elle prend également en charge des activités annexes importantes pour le MAE et la vie de ses agents (centres de santé parisiens, restaurant administratif nantais).

L'année 2012 s'est caractérisée par un certain nombre d'événements et de changements qui ont modifié quelque peu le paysage de l'Ados et de la MAS :

- Nouveau bureau de l'Ados avec comme secrétaire Valérie Rouby de l'ASAM en remplacement de notre camarade Denise Dariosecq (CFDT) et moi-même (CFDT) comme président, en remplacement de notre camarade Olivier Esposito (CFDT). Je profite de l'occasion pour remercier chaleureusement les membres de l'ancien bureau déjà nommés, ainsi que l'actuelle vice-présidente, Christiane Gros de l'ASAM et l'actuel trésorier Philippe Yvon de la

CFDT pour leur forte implication et le travail accompli au sein de l'association;

- L'arrivée à la MAS en septembre d'une nouvelle conseillère technique de service social;
- La relance des groupes de travail MAS/Ados sur le contrôle interne, les prestations sociales, les centres de santé et la restauration nantaise;
- La mise en place d'un nouvel outil de gestion des actes de santé, le logiciel E-Lisa, qui devrait contribuer à une amélioration sensible des comptes des centres de santé.

S'agissant des perspectives pour l'année 2013, les difficultés économiques encore plus graves que celles connues l'année dernière, ne manqueront pas de se répercuter sur la situation des agents du MAE et entraîner des besoins supplémentaires en aide sociale (conjoint(e)s au chômage, difficultés d'accès au marché du travail pour les jeunes...). En conséquence, l'Ados souhaite obtenir une augmentation substantielle de sa subvention pour faire face à la dégradation de la situation sociale. Soyez assurés que la CFDT continuera de s'investir dans l'Ados en consacrant des moyens militants conséquents.

Pour finir sur une note plus joyeuse je profite de ce début d'année pour vous souhaiter à toutes et à tous une excellente année 2013, que celle-ci puisse répondre à vos attentes et redonner espoir à ceux qui sont dans la gêne et confrontés à des situations difficiles.

Bruno de Courrèges
Président de l'Ados

Rédacteurs :

Bruno de Courrèges, Philippe Yvon

Conception : Nadine Monchau

CFDT-MAE : 57, bd des Invalides, 75700 PARIS

Tél. 01.53.69.36.99 - Fax 01.53.69.37.34

Mèl : cfdt-mae.paris@diplomatie.gouv.fr

CFDT-MAE : 11, rue de la Maison Blanche, 44035 NANTES

Tél. 02.51.77.25.81 - Fax 02.51.77.26.21

Mèl : cfdt-mae.nantes@diplomatie.gouv.fr

Site web : www.cfdt-mae.fr

La LDS est réalisée sous Scribus - Issn 2259-6453

Sommaire

Statut juridique, Convention, Administrateurs, Budget	page 2
Quelques règles de base pour les prêts et secours proposés par l'Ados.....	page 3
Bilan des activités en 2011.....	page 3-4
Utilisation des crédits en 2011.....	page 5
Prestations ministérielles servies en 2011..	page 5
Répartition par type de prestations servies.....	page 6

Statut juridique

L'Association des Œuvres Sociales du ministère des Affaires étrangères - Ados est régie par la loi du 1^{er} juillet 1901. Son siège est situé à Paris 7^{ème} au 57 boulevard des Invalides.

L'Ados dispose de statuts et d'un règlement intérieur propres. Une convention triennale (2012-2014) conclue avec le MAE, précise les objectifs et les moyens (humains, matériels, d'information et immobiliers).

Compétences

L'Ados s'engage à « venir en aide sur le plan social aux agents et personnels du MAE en activité ou en retraite, ainsi qu'aux membres de leur famille » par le programme d'actions suivant :

- Octroi d'aides financières individuelles : prestations d'action sociale, secours par voie de dons ou de prêts, avances sur traitement aux personnels titulaires, contractuels et vacataires du MAE;
- Gestion des prestations ministérielles d'action sociale déléguées par le MAE;
- Gestion du service de restauration collective des personnels du MAE à Nantes (la restauration à Paris n'est plus de la compétence de l'Ados depuis qu'elle a été concédée par l'administration au secteur privé);
- Gestion des centres de santé à Paris sur les sites de la Convention et du Quai d'Orsay.

Administrateurs

L'Ados ne disposant toujours pas de personnel propre pour assurer ses missions, a recours aux services de la MAS, avec le concours des agents du service social parisien et nantais (assistantes sociales et gestionnaires).

BODET, Lydie (FO - Paris)
BORG-OLIVIER, Ludovic (ASAM-UNSA - Nantes)
CAILLAUD, Bertrand (CFDT - Nantes)
CARDILES, Etienne (CFTC - Paris)
DARIOSECO, Denise (CFDT - Paris)
DE COURREGES, Bruno (CFDT - Paris) - Président
DEGIOANNINI, Cécile (CGT - Paris)
CHAUSSIN, Martine (CFDT - Paris)
FERRARI, Roger (FSU - Paris)
GROS, Christiane (ASAM-UNSA - Paris) - Vice-Présidente
LE BIHAN, Evelyne (CFDT - Paris)
LE MASSON, Arnaud (CFDT - Nantes)
LIJOUR, Raphaëlle (CFDT - Paris)
MONCHAU, Nadine (CFDT - Paris)
PIERRES, Florence (CGT - Nantes)
ROUBY, Valérie (ASAM-UNSA - Nantes) - Secrétaire
SROUSSI, Elisabeth (ASAM-UNSA - Paris)
VAZEILLE, Daniel (CGT - Paris)
YEM, Karine (USASCC - Paris)
YVON, Philippe (CFDT - Paris) - Trésorier

L'Ados est constituée de 20 représentants titulaires désignés par les organisations syndicales selon une répartition identique à celle observée au CTM (Comité Technique Ministériel), qui forment son conseil d'administration (voir tableau ci-contre - en rouge les membres constituant le bureau de l'Ados).

Celui-ci élit en son sein quatre membres du bureau : un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier. Toutes les fonctions de membres du conseil d'administration et du bureau sont exercées à titre bénévole

La CFDT-MAE qui dispose actuellement de neuf administrateurs, s'est fortement engagée dans la vie de l'association, notamment au sein du bureau exécutif où deux de ses membres assurent les fonctions de président et de trésorier. Elle participe également dans le cadre du dialogue social aux instances en vigueur tels le CAS (Comité d'Action Sociale) et aux divers groupes de travail sur les questions sociales.

Budget

En 2011, l'Ados a disposé d'un budget de 2 332 627 € dont 1 357 838 € de subvention : 979 000 € pour l'action sociale de 170 000 € pour le fonctionnement de la restauration nantaise, provenant du MAE. Le reste étant des subventions interministérielles et de la CPAM pour les deux centres de santé parisiens. Grâce à l'amélioration de sa gestion, l'Ados a bouclé l'exercice 2011 avec un déficit de 12 651 €, nettement réduit par rapport à 2010, qui s'élevait à 67 966 €.

Pour l'année 2012, l'Ados a obtenu une subvention d'exploitation du MAE de 1 100 000 € sur 1 303 973 € demandés. Celle-ci accuse une réduction de 19 % par rapport à 2011 : (1 357 838 €). Sans attendre la validation des comptes, il est d'ores et déjà assuré que la totalité des crédits destinés à l'action sociale seront consommés en 2012. Hormis un léger recul de certaines dépenses liées aux crédits vacances (baisse de la demande), il convient de noter une forte augmentation des demandes d'aides financières individuelles (+ 30%) par rapport à 2011), notamment les secours non remboursables (+ 52%) et les prêts personnels.

Bilan des activités en 2011



La restauration

Pour le restaurant administratif de Nantes, une subvention particulière de 170 000€ a été versée et la participation fonction publique s'est élevée à 104 618€ pour 96 974 repas servis aux agents en 2011. La gestion de ce restaurant administratif est confiée en direct par l'Ados à un directeur, qui est également responsable de trois autres restaurants nantais. Cette situation, grâce à la mise en place d'un système de groupement commun aux quatre restaurants, contribue à faire baisser d'une façon conséquente les charges communes, ainsi que le prix d'achat des marchandises.



Les centres de santé

Neuf médecins salariés de l'Ados (3 généralistes, 1 cardiologue, 1 dermato-vénérologue, 1 gynécologue, 1 oto-rhino-laryngologie, 1 angiologue et 1 ophtalmologue) et six infirmières rémunérées par le ministère exercent dans les deux centres de santé du Quai d'Orsay et de La Convention.

Activité des centres de santé du Quai d'Orsay et de la Convention en 2011			
	Quai d'Orsay	Convention	Total
Consultations de médecins	9 174	7 450	16 624
Vaccinations contre la grippe saisonnière	259	742	1 001
Vaccinations diverses	161	133	294
Actes infirmiers	1 296	2 710	4 006
TOTAL	10 890	11 035	21 925

Depuis peu, les centres de santé sont redevables d'un loyer à France Domaine pour l'occupation des locaux des deux sites parisiens. Ces nouvelles dépenses imprévues grèvent notablement les ressources de l'Ados (environ 60.000 € d'arriérés et 17.000 € de loyer annuel) et déséquilibrent durablement le budget annuel consacré à ces centres. Outre la demande d'augmentation de la subvention adressée au DGA et restée vaine, cette situation débouchant à terme sur une impasse financière, a fait l'objet d'une intervention des sénateurs Claudine Lepage et Richard Yung auprès du ministre Laurent Fabius. Cette démarche s'est pour l'instant révélée infructueuse.



Le service social

Le Service Social du Personnel, composé de six assistants sociaux (deux à Nantes et quatre à Paris) et d'une conseillère technique, assure l'accompagnement social des agents, les aide et les informe tant sur des questions d'ordre personnel et familial que professionnel.

Cet accompagnement est conforté par l'intervention de plusieurs consultants extérieurs : avocat, conseillère en économie sociale et familiale, notaire, psychologue, consultant pour les questions de logement.

Dans le cadre de l'action sociale de l'Ados, les travailleurs sociaux instruisent les demandes d'aide financière (secours et prêts) qui sont ensuite transmises de manière anonyme aux membres du Conseil d'administration de l'association pour vote.

Ils assurent également l'instruction et l'évaluation des prestations ministérielles servies par l'Ados (établissement du quotient familial qui permet de déterminer les droits aux prestations et la tranche retenue pour l'année ainsi que , pour Paris, le traitement des prestations en elles mêmes).

Rappelons que les assistants sociaux sont tenus au secret professionnel.

Les aides financières en 2011

- 24 demandes de secours pour un montant total de 22 477€, soit un montant moyen de 936€.
- 17 secours étaient motivés par des situations d'endettement, voire de surendettement, dont 8 ayant entraîné des impayés de loyer. Les autres l'ont été pour des situations exceptionnelles ayant pour conséquence une baisse de revenu du foyer, dans le cas de séparation ou de décès notamment, ou bien des frais de scolarité exceptionnels.
- 13 demandes de prêts d'un montant total de 28 395€, soit un montant moyen de 2 184€, ont été accordées.

Les prestations d'action sociale en 2011

- En 2011, 726 agents ont bénéficié de prestations ministérielles pour un montant de 716 906€.



Le logement et les secours

Le **PRÊT À L'INSTALLATION**, servi par l'Ados, est réservé aux agents affectés à l'administration centrale et destiné à couvrir les frais d'installation dans un logement locatif. Il n'est attribué que si l'agent ne peut bénéficier d'une aide à l'installation interministérielle pour les personnels de l'Etat (AIP). Le montant maximum du prêt est de 2 500€, dans la limite des dépenses engagées.

Le **PRÊT À L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT** est consenti par l'Ados pour financer des travaux d'amélioration de la résidence principale et habitée par l'agent et sa famille. Le montant maximum du prêt est de 3 000€, dans la limite des dépenses engagées. Un prêt complémentaire de 2 500€ pour les travaux de gros œuvre ou imposés par le syndic peut être attribué.

Type d'aide	2010		2011	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Prêt mobilité	2	2 569 €	3	2 049 €
Prêt à l'installation	3	5 500 €	2	4 500 €
Prêt à l'amélioration de l'habitat	5	15 000 €	5	15 530 €

Quelques règles de base pour les prêts et secours à caractère social proposés par l'Ados

Les **prêts et secours à caractère social** sont accessibles aux agents affectés en administration centrale (Paris et Nantes) :

- aux **fonctionnaires titulaires** du MAE;
- aux **agents contractuels** du MAE et aux agents détachés d'autres administrations et organismes;
- aux **lauréats de concours**;
- aux **agents rémunérés par le MAE dès lors qu'ils ont un contrat de plus de six mois**.

Leur octroi, qui ne peut répondre qu'à un problème social, est fonction du revenu familial net du demandeur dont le plafond est fixé par le Conseil d'Administration. Ce plafond est révisable et ses dispositions actuelles peuvent être fournies par les assistantes sociales du MAE.

Le revenu net comprend le montant de la rémunération brute diminuée des prestations à caractère familial, des retenues pour pension de retraite, Sécurité Sociale et Mutuelle, et toutes autres ressources éventuelles (pensions, produits de location, revenus de placements, etc.).

L'Ados est habilitée à solliciter de tout candidat à un prêt, une aide ou un secours, les documents justificatifs se rapportant à la composition de sa famille et aux revenus des diverses personnes vivant à son foyer.

Les opérations concernant les prêts

sont soumises à l'approbation préalable par messagerie électronique du conseil d'administration lorsqu'elles sont égales ou supérieures à 1000 €. Processus identiques pour les secours et les avances mais pour des montants égaux ou supérieurs à 500€. Les décisions sont prises à la majorité simple des réponses exprimées par courriel dans un délai de 72 heures.

Les **prêts sont sans intérêt ni frais de dossier**.

Pour un montant inférieur à 1 000€, le bénéficiaire d'un prêt doit autoriser l'Ados, à prélever directement sur un compte bancaire, par le comptable assignataire, le montant des mensualités de remboursement.

Pour un prêt égal ou supérieur à 1000 €, il doit autoriser l'Ados, par déclaration enregistrée au Greffe du tribunal d'Instance de son domicile, à faire prélever directement sur son traitement, par le comptable assignataire, le montant des mensualités de remboursement.

Le bénéficiaire d'un prêt devra souscrire une police d'assurance sur la vie couvrant explicitement les risques de décès et d'incapacité totale ou partielle, à hauteur du prêt, en désignant l'ADOS comme bénéficiaire de premier rang, accompagnée de la mention «bénéficiaire acceptant dans les deux cas» pour un prêt d'un montant égal ou supérieur à 2 000 €.

L'emprunteur devra présenter au Secrétariat de l'Association une copie conforme du contrat souscrit et une copie des divers récépissés de versement de la prime pendant toute la durée de remboursement du prêt.

Les prêts doivent être intégralement remboursés à l'expiration des délais fixés d'un commun accord entre les parties. Le premier remboursement s'effectue en principe le 30 du troisième mois suivant la remise effective des fonds à l'emprunteur.

Le remboursement anticipé du solde de la dette est possible à tout moment, sans frais ni pénalité.

En cas de cessation de ses fonctions au ministère, le bénéficiaire d'un prêt devra verser la totalité des sommes restant dues à cette date.

Le montant maximum de tout prêt de l'Ados est fonction :

- de la capacité de remboursement de l'emprunteur au vu notamment de son taux d'endettement,
- du nombre d'années sur lesquelles s'étalera le remboursement, compte tenu de la date prévisible de cessation d'activité au ministère.

Les demandes de prêts et de secours non remboursables doivent être présentées aux services compétents de la mission pour l'action sociale.

Utilisation des crédits en 2011

A titre de comparaison avec l'exercice 2010, il convient de noter en 2011, une baisse très sensible de la consommation des crédits accordés par le MAE à l'Ados pour l'action sociale de 231 828 € soit - 16%.

Cette situation qui peut en surprendre plus d'un, compte tenu du contexte économique et social déjà dégradé en 2011, est essentiellement due à une baisse de 15% des dépenses en prestations sociales des agents du MAE, notamment pour les secteurs suivants :

- baisse de 23,5% de la demande pour gardes d'enfants de moins de 3 ans,
- baisse de 16,2% pour les frais de rentrée scolaire et universitaire,
- baisse de 15% des frais de séjours.

Baisses dues à la stagnation du montant du quotient familial. La situation a été revue en 2012.

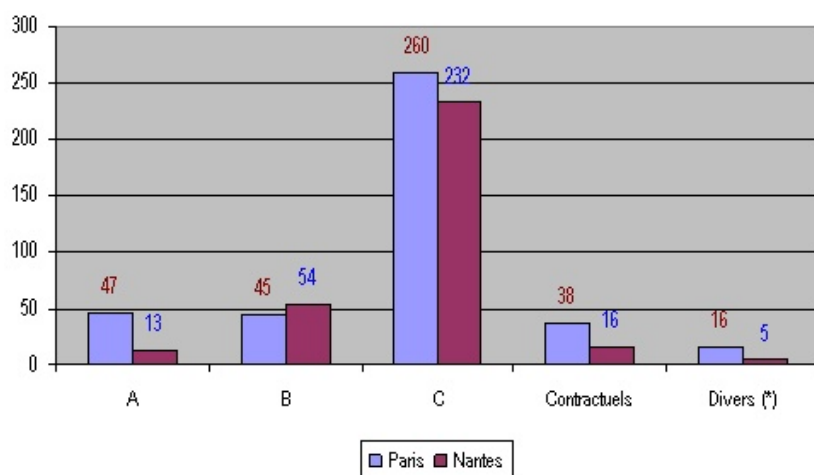
En matière d'aides personnelles (secours et prêts personnels) la demande des agents en 2011 a été pratiquement divisée par 2 : 58 835 € contre 115 596 € en 2010.

S'agissant des centres de santé, il est à noter en 2011 une forte diminution de leur déficit par rapport à 2010 : - 39 510€ contre 95 121€ (- 57%)

Prestations sociales	716 906 €
Garde d'enfants de moins de 3 ans	74 069 €
Garde périscolaire - Centre de loisirs	49 283 €
Rentrées scolaire et universitaire	221 856 €
Bourses de trousseau	1 223 €
Séjours (vacances, loisirs jeunes, bourses linguistiques, colonies de vacances, classes de découverte)	370 475 €
Restauration	175 348 €
Subvention restauration Nantes	170 000 €
Repas de Noël Nantes	5 348 €
Aides personnelles	58 835 €
Secours	22 568 €
Prêts personnels	28 395 €
Frais de transport des stagiaires	7 872 €
Aides aux agents handicapés	27 161 €
Aides au logement	22 079 €
Prêt à l'amélioration de l'habitat	15 530 €
Prêt à l'installation	4 500 €
Prêt mobilité	2 049 €
Activités d'information et de soutien aux agents	32 606 €
Centre de santé	39 510 €
Arbre de Noël	89 206 €
TOTAL	1 161 651 €

Prestations ministérielles servies en 2011

Catégorie	Paris	%	Nantes	%	Total	%
A	47	11,6%	13	4,1%	60	8,2%
B	45	11,1%	54	16,9%	99	13,6%
C	260	64%	232	72,5%	492	67,8%
Contractuels	38	9,4%	16	5%	54	7,4%
Divers(*)	16	3,9%	5	1,5%	21	3%
TOTAL	406	100%	320	100%	726	100%

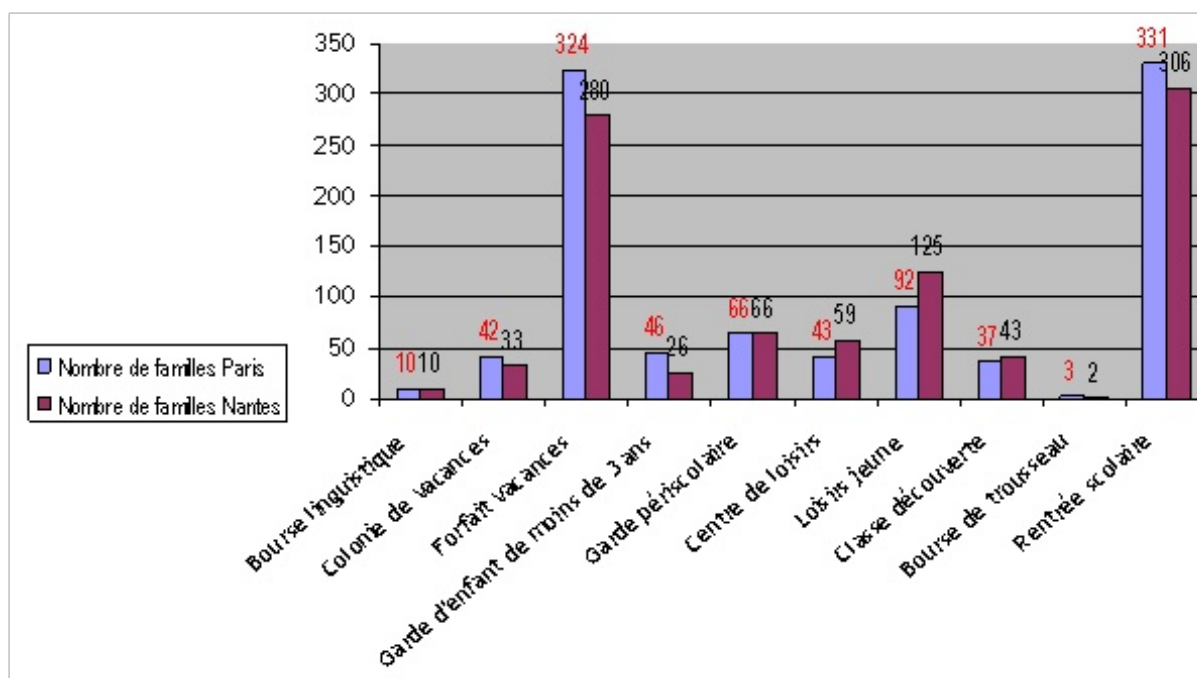


(*) Retraités et ayants droit

Répartition par type de prestations servies en 2011

Type de prestation	Nombre de familles			Nbre d'enfants			Nbre de prestations		
	Paris	Nantes	Total	Paris	Nantes	Total	Paris	Nantes	Total
Bourse linguistique	10	10	20	11	10	21	11	10	21
Colonie de vacances	42	33	75	59	47	106	59	47	106
Forfait vacances	324	280	604	338	328	666	825	780	1 605
Garde d'enfant moins 3 ans	46	26	72	56	26	82	56	26	82
Garde périscolaire	66	66	132	100	92	192	100	92	192
Centre de loisirs	43	59	102	64	82	146	64	82	146
Loisirs jeune	92	125	217	146	180	326	146	180	326
Classe découverte	37	43	80	43	51	94	43	51	94
Bourse de trousseau	3	2	5	3	2	5	3	2	5
Rentrée scolaire	331	306	637	405	359	764	405	359	764
TOTAL	406*	320*	726*	1 225*	1 177*	2 402*	1 712	1 629	3 341

(*) Total : une famille ou un enfant peut bénéficier de plusieurs prestations



Renseignements utiles

Pour constituer un dossier de demande d'aide sociale, il convient d'envoyer un courriel à l'adresse générique :

dga-drh-mas service social

ou

contacter les assistantes sociales inscrites dans Diplonet à l'annuaire des personnels : **DGA/DRH/MAS**

l'Ados

Association des oeuvres sociales
du ministère des Affaires étrangères